

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25035985



2 8 FEV. 2025

Greffé

N d'entreprise : **0452 580 521**

Nom

(en entier) : **EURO REGISTER**

(en abrégé) :

Forme légale : **société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Jean Verkruids 60 à 4681 HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU**

Objet de l'acte : Mandat du commissaire

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 30 juin 2023 :

Monsieur le Président expose ensuite que la présente assemblée a pour ordre du jour :

- 1.Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022 ;
- 2.Rapport de gestion, Rapport du Conseil d'Administration, Rapport du Commissaire ;
- 3.Approbation des comptes annuels au 31.12.2022 et affectation des résultats ,
- 4.Mandat du Commissaire ;
- 5.Décharge aux Administrateurs et Commissaire ;
- 6.Divers.

Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et voter valablement sur les points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

1.L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2022.

2.La secrétaire donne lecture du rapport de gestion, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire. L'Assemblée approuve ces rapports à l'unanimité.

3.Le Président donne lecture des comptes annuels arrêtés au 31.12.2022. L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration et de publier les comptes annuels tels qu'ils ont été proposés.

4.L'Assemblée générale décide de nommer comme commissaire, la société Mazars Réviseurs d'entreprises SRL, pour un terme de 3 ans venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2025. Les honoraires sont fixés à 22.500 EUR par an. Les montants seront indexés et s'entendent hors TVA, hors contributions légales au Collège de Supervision, et hors frais administratifs exposés pour compte de la société. Mazars Réviseurs d'entreprises SRL désigne Xavier Doyen, réviseur d'entreprises associé, comme représentant permanent dans cette mission.

5, Par vote spécial et unanime, l'Assemblée donne, d'une part, décharge aux Administrateurs de leur gestion et, d'autre part, décharge au Commissaire de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Pierre-Yves ROLLET

Frédérique SCHOCH

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Vol 1 B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant et à l'ordre du président ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (précédée de la mention de type « Mention »)

Réserve
au
Moniteur
belge



L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30 après lecture et approbation du présent procès-verbal. Celui-ci est signé par les membres du bureau et les actionnaires présents.

Déposés en même temps :

- PV du 30/06/2023

- Procuration en faveur de l'ASBL UCM Guichet d'Entreprises représentée par Madame FALZONE Mirella